



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 30 avril 2018, à 19 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Isabelle Perreault Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Madame Cathy Noury Monsieur Éric Ouimet

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Le 9 avril dernier, nous avons reçu l'annonce du financement du nouveau centre qui va nous permettre d'offrir le programme Mécanique de machines fixes de concert avec les commissions scolaires des Affluents et Sir-Wilfrid-Laurier. La concrétisation de cette entente, nous la devons en grande partie à monsieur Richard Desjardins, directeur du Centre multiservice des Samares, qui a consacré temps et énergie pour que ce nouveau programme voit le jour. Merci monsieur Desjardins. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018**

C.C.-130-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philip Grenier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 avril 2018.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2018

C.C.-131-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2018.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

C.C.-132-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2018.

4. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Madame Amélie Gagnon, présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, s'adresse à l'assemblée afin de sensibiliser le conseil des commissaires au transfert administratif de l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

Madame Julie Beauséjour souhaite s'adresser à l'assemblée concernant une dérogation à la facturation du transport scolaire pour l'année 2017-2018.

MENTIONS D'HONNEUR

Élèves faisant preuve d'une persévérance exceptionnelle

- Mariloup Brouillette, école Notre-Dame-de-la-Paix
- Marylie Dumais, école Thérèse-Martin
- Mélissa Poulin-Jolicoeur, centre de formation de l'Envol

Grande implication auprès des jeunes

- Julien Malo, président, Fondation Claude-Édouard Héту

Prix Essor-AQCS en formation professionnelle - volet Meilleur espoir de l'Université de Sherbrooke

- Laurent Troie, enseignant, centre de formation de l'Argile

5. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515;

CONSIDÉRANT les besoins du milieu, soit la centrale de suppléance au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la libération du poste d'agente, agent de bureau classe principale à la centrale de suppléance au Service des ressources humaines;

C.C.-133-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Perreault et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en procédant à l'abolition du poste vacant régulier cyclique d'agente, agent de bureau classe principale à temps plein à 82,8571 %, à 29 heures, à la centrale de suppléance au Service des ressources humaines;
- en procédant à la création d'un poste régulier annuel d'agente, agent de bureau classe principale à temps plein à 100 %, à 35 heures, à la centrale de suppléance au Service des ressources humaines.

6. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515;

CONSIDÉRANT les besoins du Centre multiservice des Samares au Centre d'excellence en santé de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le poste est actuellement vacant suite à un mouvement de personnel;

C.C.-134-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en abolissant au 30 avril 2018 au soir le poste régulier de technicienne, technicien en organisation scolaire à temps plein à 100 %, à 35 heures, au Centre d'excellence en santé de Lanaudière.

7. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel professionnel – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.- 134-170515;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT les besoins du secteur de Berthierville;

C.C.-135-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch Lavallée et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel professionnel – Année 2017-2018 :

- en créant au 1^{er} mai 2018 un poste régulier d'ergothérapeute à 100 % à 35 h aux écoles primaires du secteur de Berthierville.

8. ACTES D'ÉTABLISSEMENT – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé;

C.C.-136-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document, tel que déposé en annexe.

9. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – ANNÉES 2018-2021 (ANNEXE 9)

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la commission scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, tel que stipulé à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé;

C.C.-137-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch La Salle et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document, tel que déposé en annexe.

10. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 - PHASE XIII (ANNEXE 10)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50622);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles lors de la présentation du dossier le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.C.-138-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Colette Jeansonne Delisle et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. (Saint-Norbert)
Réfection des plafonds, de l'éclairage et de la distribution électrique au pavillon Sainte-Marie (066 – Joliette).
Trois cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante-trois cents (365 482,53 \$), taxes incluses;
- TERRASSEMENTS B.L.R. INC. (Saint-Charles-Borromée)
Réaménagement des stationnements au pavillon Marie-Charlotte (079 – Joliette).
Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-douze cents (399 894,72 \$), taxes incluses;
- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)
Réfection des planchers, des plafonds, de l'enveloppe, de l'éclairage et mise aux normes des escaliers à l'école Sacré-Cœur-de-Jésus (084 – Crabtree).
Six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent seize dollars et soixante-treize cents (698 216,73 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. (Sainte-Marie-Salomé)
Réfection des planchers, plafonds, éclairage, chauffage et toilettes à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (086 – Saint-Paul).
Cinq cent seize mille deux cent vingt-six dollars et vingt-cinq cents (516 226,25 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. (Sainte-Marie-Salomé)
Réfection des salles de toilettes et du plancher du gymnase à l'école des Brise-Vent (087 - Saint-Thomas).
Trois cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-trois dollars et dix-neuf cents (398 333,19 \$), taxes incluses;
- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)
Réfection partielle de l'enveloppe – Phase II à l'école de Sainte-Marie-Salomé (093 - Sainte-Marie-Salomé).
Trois cent dix-huit mille sept dollars et cinq cents (318 007,05 \$), taxes incluses;

- ENTREPRISES JONATHAN COUTURE INC. (Lavaltrie)
Réfection du plafond, de l'éclairage, des salles de toilettes et de l'accessibilité à l'école Barthélemy-Joliette (105 – Joliette).
Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize dollars et vingt cents (399 193,20 \$), taxes incluses;
- LES CONSTRUCTIONS L.A.D. LESSARD INC. (Saint-Jean-de-Matha)
Réfection de la toiture et accessibilité au pavillon Sacré-Cœur (114 – Saint-Gabriel-de-Brandon).
Trois cent six mille trois cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (306 365,83 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

11. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR L'ACHAT REGROUPÉ PAR LOT POUR DE LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN SANITAIRE (ANNEXE 11)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a lancé un appel d'offres public à titre de mandataire du Comité d'achats regroupés de Laval-Laurentides-Lanaudière (ci-après nommé : « CARLLL ») relativement à l'achat regroupé par lot pour de la fourniture d'entretien sanitaire pour l'ensemble des commissions scolaires représentées par le CARLLL et ayant manifesté leur intérêt;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a dûment reçu tous les mandats officiels signés de tous les établissements scolaires désirant bénéficier de l'achat regroupé susmentionné, le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres susmentionné prévoit qu'il s'agit d'un contrat à commande avec plusieurs fournisseurs pour plusieurs lots distincts;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres prévoit également que le soumissionnaire admissible et conforme obtenant le prix total le plus bas pour un lot déterminé et ceux dont le prix total du groupe n'excède pas plus de 10% du prix du plus bas seront retenus comme plus bas fournisseurs de ce lot de produits;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles lors de la présentation du dossier le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.C.-139-180430 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

QUE les fournisseurs suivants soient retenus pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire pour le lot visé et selon leur rang respectif en regard dudit lot, étant entendu que les commandes seront attribuées au fournisseur ayant le premier rang du lot afférent aux produits requis, et que ce n'est qu'advenant le cas où un fournisseur ne serait pas en mesure de fournir les produits demandés que les commandes seraient octroyées au fournisseur inscrit au deuxième rang, et ainsi de suite :

RANG	LOT 1 A – PRODUITS À DILUTION DE TYPE « ÉCOLOGIQUE »
1	Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée (Joliette)

RANG	LOT 1 B – PRODUITS À DILUTION DE TYPE « BIOTECHNOLOGIQUE »
1	Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée (Joliette)

RANG	LOT 2 – PRODUITS À USAGE SPÉCIFIQUE
1	Produits Chimiques Gilco Inc. (Laval)

RANG	LOT 2 – PRODUITS À USAGE SPÉCIFIQUE
2	Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée (Joliette)

RANG	LOT 3 A – PRODUITS D'ENTRETIEN DES PLANCHERS DE TYPE « CHIMIQUE »
1	Sani-Dépôt, une division de Le Groupe Dissan Inc. (Montréal)

RANG	LOT 3 B – PRODUITS D'ENTRETIEN DES PLANCHERS DE TYPE « ÉCOLOGIQUE »
1	Sani-Dépôt, une division de Le Groupe Dissan Inc. (Montréal)

RANG	LOT 4 – ÉQUIPEMENTS MOTEURS
1	JAM-BEC Inc. (Joliette)
2	Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée (Joliette)
3	Laboratoires Choisy Ltée (Laval)

RANG	LOT 5 – OUTILLAGE
1	Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée (Joliette)

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents quant au choix des fournisseurs retenus pour l'achat regroupé par lot pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire pour une période de deux (2) ans et trois (3) mois (1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2020), avec une (1) option de renouvellement d'une (1) année, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à transmettre l'annexe 4 « Regroupement d'organismes » au Secrétariat du Conseil du trésor.

12. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'EXPLOITATION, LES MISES À JOUR ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE (ANNEXE 12)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour l'entretien, les mises à jour et l'exploitation du système téléphonique;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par les membres du comité de sélection et le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des commissions politiques du Service des ressources matérielles et du Service des technologies de l'information lors de la présentation du dossier le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme et a obtenu le prix ajusté le plus bas lors du comité de sélection;

C.C.-140-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entreprise CONNEX QUEBEC INC. (Montréal) pour une période de trois (3) ans (1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021) avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents pertinents;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 57(1) du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

13. CALENDRIER DES RENCONTRES OFFICIELLES – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 13)

CONSIDÉRANT la suggestion de la commission politique du Service du secrétariat général et des communications de tenir les rencontres du comité exécutif à 18 h 00;

CONSIDÉRANT le dépôt du document en annexe;

C.C.-141-180430 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires adopte le calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif – Année 2018-2019, tel que déposé par la Direction générale.

14. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-142-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 45.

15. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-143-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires reprenne ses travaux. Il est 20 h 58.

SUJETS POUR INFORMATION

Rapport du président

Monsieur Michel Forget, président, énumère quelques-unes de ses rencontres et activités, dont :

- Table des partenaires du développement social de Lanaudière;
- Comité d'évaluation de la Direction générale;
- Prix reconnaissance ESSOR;
- Remise des médailles du Lieutenant-gouverneur;
- Fêtes gourmandes de Lanaudière.

Rapport du comité exécutif

Un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité exécutif est effectué.

Rapport du comité de parents

Monsieur Éric Ouimet fait un bref compte rendu des points abordés lors du dernier comité de parents, le 25 avril 2018, dont le retour de consultation sur le plan d'engagement vers la réussite.

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 23 mai 2018.

Rapport des commissaires délégués aux comités internes et externes

Certains commissaires font part de quelques-unes de leurs rencontres, dont :

Madame Diane Dubeau Bélanger :

- Comité de sélection – Cadres

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-144-180430 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 22 h 32.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale